

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉS

Conférence de presse
du 4 mai 2020



Le 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé un déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020.

Les modalités de ce déconfinement ont été précisées par le Premier Ministre le 28 avril.

Elles impliquent pour la Ville d'Angers, la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole et le Centre communal d'action sociale la mise en œuvre d'un plan de reprise d'activités gradué, pragmatique et responsable, qui doit allier la nécessaire reprise des activités économiques, sociales et humaines au maintien des mesures indispensables à la protection de la santé des habitants, des usagers et des agents de la collectivité



Le déconfinement ne signifie pas un retour à la situation d'avant crise, la pandémie n'étant pas circonscrite. La vigilance reste de mise et nécessite d'agir avec mesure et prudence.

Les angevins doivent se réapproprier leur ville progressivement.

C'est dans cet état d'esprit que le plan de reprise d'activités des services municipaux et communautaire a été préparé et qu'il va être mis en œuvre.

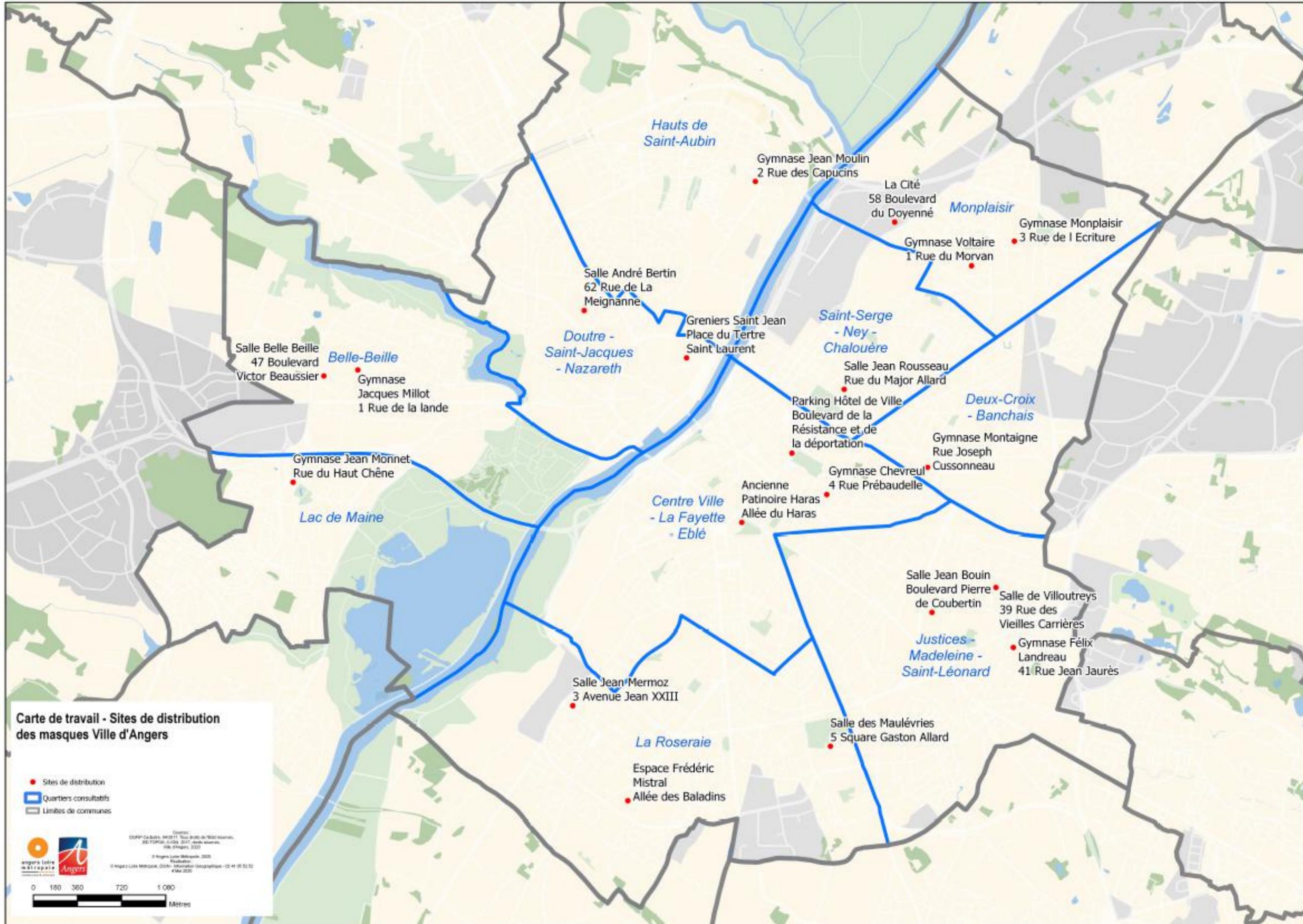


Des mesures de pré-déconfinement ont déjà été prises afin d'anticiper la reprise :

- **23 avril :** Réouverture des jardins familiaux en concertation avec les associations de jardiniers
- **27 avril :** Réouverture des cimetières
- **5 mai :** Réouverture des déchetteries pour les déchets végétaux, les gravats et les cartons avec horaires élargis (de 8 h 30 à 18 h 30 tous les jours, excepté le dimanche de 8 h 30 à 12 h). Les jours fériés du 8 Mai et du jeudi de l'Ascension seront ouverts également. Accès liant les jours pairs et impairs aux plaques d'immatriculation. Les autres déchets (mobilier, déchets électriques et dangereux) seront acceptés que plus tard, lorsque la filière de traitement aura pu être stabilisée.

A partir du Jeudi 7 mai, à l'initiative de la Ville et dans tous les quartiers, distribution à chaque Angevin d'un masque grand public.





◆ A compter du lundi 11 mai 2020

- Reprise des activités de l'ensemble des services municipaux et communautaires. Selon les services, le présentiel sera très nettement renforcé mais le télétravail restera vivement encouragé.
- Réouverture des crèches municipales avec des dispositifs sécurisant le travail des agents et l'accueil des enfants. Accueil de 10 enfants par section, soit la moitié du nombre accueilli normalement. Au total, 250 enfants seront accueillis chaque jour contre 500 habituellement dans les établissements de la Ville.
- Réouverture :
 - Du « J connecté jeunesse »
 - De la Cité des associations et du Centre Jean Vilar
 - De Vélocité



- **Remise en place de la médiation socio-sportive et territoriale dans les quartiers pour reprise de contact avec les jeunes, avec les familles ; accompagnement au respect de la distanciation sociale afin notamment d'éviter les regroupements...**
- **Réouverture au public de tous les parcs et jardins, sauf les parcs d'Olonne et des Claveries ainsi que le jardin de l'Arceau.**
- **Les aires de jeux de tous les parcs et jardins seront toutefois fermées car incompatibles avec le respect des gestes barrières.**
- **Reprise d'activité et réouverture des marchés de proximité (Ney, Villesicard, Bichon, Bordillon, Jeanne d'Arc, Claudel, Vigne, Molière, Chevillard, Jean XXIII et Monplaisir (le mercredi matin))**



- **Les grands marchés de La Fayette, Leclerc et Monplaisir/Doyenné resteront fermés dans un premier temps. Ils ouvriront la semaine suivante.**
- **Les parkings couverts et en enclos seront pleinement rouverts au public (payant).**
- **Le stationnement en surface sur voirie restera gratuit jusqu'au 2 juin 2020.**
- **Le service de collecte retrouvera son service normal. A noter pour le centre-ville : 1 passage ordures ménagères et 1 passage « sacs jaunes » par semaine dans un premier temps en attente de l'ouverture des restaurants notamment.**
- **Espace public et propreté : renforcement progressif des équipes en lien avec la levée du confinement.**



◆ A compter du mardi 12 mai 2020

- Ouverture au public du Hall de l'Hôtel de Ville et du Centre communal d'action sociale pour l'ensemble des démarches administratives et sociales.
- Renforcement très important du traitement des pièces d'identité : 3 500 RDV annulés à reprogrammer, ainsi que 1 000 titres à remettre à leur titulaire. L'objectif est de stabiliser la situation au 31 juillet 2020.
- Les mairies de quartier restent fermées.
- Au CCAS, retour progressif de la prise en charge des usagers à domicile à 80 % d'entre eux à partir du 18 mai et 100 % au 1^{er} juin.
- Création d'un Drive à la Bibliothèque Toussaint (retour et prêt de livres et de documents) qui restera fermée au public comme les bibliothèques de quartiers.

◆ A compter du jeudi 14 mai 2020

➤ Réouverture des écoles maternelles et élémentaires

⇒ Principes :

- Accueil des enfants tous niveaux par demi-groupe de classe.
- Aménagement des rythmes scolaires :
6 heures d'enseignement par jour pour le personnel de l'Éducation nationale. Pas de temps d'activité péri-scolaires, pas d'école le mercredi.

⇒ Organisation des temps : sur 2 jours les lundis et mardis, et les jeudis et vendredis - sans TAP.

⇒ Mercredi : pas de temps scolaire mais accueil de loisirs à la journée (ALSH) pour les maternelles et les élémentaires.

⇒ Garderie du matin et du soir assurée.

⇒ **A noter :**

- **Restauration scolaire assurée par Papillottes et compagnie avec repas froids en classe pour les élémentaires et réfectoire pour les maternelles. Pour les allergies, les parents apportent le repas.**
- **Respect du protocole sanitaire.**
- **Prise de température de chaque enfant par un agent municipal à l'arrivée en classe.**
- **Masque textile adapté remis à chaque enfant d'élémentaire. Les agents seront pourvus de masques chirurgicaux.**
- **Un agent déployé dans chaque école pour désinfection régulière (redéploiement d'un agent du service des sports d'équipement fermé) et nettoyage complet de l'école chaque soir.**
- **Une dotation de 1 000 € sera versée à chaque école privée pour leur permettre de prendre en compte le protocole sanitaire.**



◆ A compter du 2 juin 2020

- Réouverture des Musées (Musée des Beaux-Arts, Galerie David d'Angers, Musée Jean Lurçat et de la Tapisserie Contemporaine) sauf Musée Pincé, Muséum d'Histoire Naturelle et Château de Villevêque.
- Réouverture au public de la Bibliothèque Toussaint et des Bibliothèques de quartier.
- Réouverture du Repaire Urbain (RU) : Artothèque, Archives, Sevah.
- Réouverture de l'Institut Municipal.
- Le stationnement redevient payant sur voirie.



- ◆ **Restent fermés en attente de consignes nationales**
 - Les équipements sportifs (salles et stades, citystades...)
 - Les piscines
 - Les théâtres
 - Le conservatoire
 - Pour mémoire, toutes les manifestations et événements publics ont été annulés jusqu'au 15 juillet 2020, dont Tout Angers bouge, la braderie, les festivités du 14 juillet, le Festival d'Anjou...
 - Mariages en attente des consignes nationales

- ◆ **Transports en commun**
 - La reprise des transports en commun fera l'objet d'une communication spécifique avant le 11 mai.



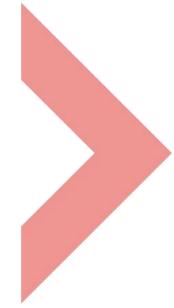
◆ Port des équipements de protection individuelle

- L'accès à l'ensemble des bâtiments publics sera conditionné au port d'un masque obligatoire.
- Les agents du service public seront tous dotés de masques, soit chirurgicaux si en relation avec le public, soit en tissu.

◆ A noter

- L'ensemble de ce plan de reprise d'activité sera acté en CHSCT le jeudi 7 mai 2020.





PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉS

Conférence de presse
du 4 mai 2020



angers.fr

